

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1206

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, M. Courbon, Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léautey, Mme Hadizadeh, Mme Rouaux, M. Echaniz et M. Proença

à l'amendement n° 688 de Mme Genetet

ARTICLE 2 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conséquences de l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement pour demander au Gouvernement la réalisation d'un rapport sur les conséquences de l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.